

Sainte-Thérèse, le 4 novembre 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le rapport d'inspection rédigé par
madame Jasmin Kroese (Rue Ogilvy à Saint-Hippolyte)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 24 octobre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 18 août 2019, 21 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu
des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi
qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (24)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

| | | |
|---|-------------------------|------------------------|
| 1 Identification | | |
| Date de l'intervention : 2019-08-14 | Heure de début : 9 h 50 | Heure de fin : 12 h 45 |
| Intervention effectuée par : Jasmin Kroese | | |
| Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO | | |

| | | |
|---|---|-----------------------------|
| 1.1 Demande | | <input type="checkbox"/> SO |
| N° de demande : 200700863 | Type de demande : Plainte à caractère environnemental | |
| Objet de la demande : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbres (aulnes rugueux) dans un marécage au 26 rue Ogilvy (voir historique). | | |

| | |
|---|----------------------------------|
| 1.2 Intervention | |
| N° d'intervention : 301412009 | Type d'intervention : Inspection |
| N° de gestion doc. : 7430-15-01-01937-00 | N° de document : 401843981 |
| But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbres (aulnes rugueux) dans un marécage au 26 rue Ogilvy (voir historique). | |

| | | |
|---|---|--|
| 2 Lieu concerné par l'intervention | | ↓↑ - + |
| 1 | Nom du lieu : Milieu naturel, 26 rue Ogilvy Est | |
| | Nom usuel du lieu : (RB) | |
| | N° du lieu : X2075897 | Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune |
| | Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 3560153 | |
| | Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,924690406000;-74,068447061100 | |

| 3 Intervenant du lieu | | | | | ↓↑ - + |
|------------------------------|------------------------------|--------------------------|---|---------------------|-----------------|
| # | Nom | Implication dans le lieu | Adresse postale (si différente du lieu) | N° intervenant SAGO | N° de lieu SAGO |
| 1 | Monsieur Christian Martineau | Propriétaire | 5039, avenue Glencairn Montréal (Québec) H3W 2B3 | Y2047827 | X2075897 |

| | | |
|----------------------------|--|-------------------------------------|
| 4 Condition météo | | <input type="checkbox"/> SO |
| Description : 25°C, soleil | | <input type="checkbox"/> Précisions |

| 5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) | | | | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------------------|
| # | R | C | Nom | Fonction | N° de téléphone |
| 1 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Christian Martineau | Propriétaire | Cell.: art. 53-54 |
| 2 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | art. 53-54 | Entrepreneur | Cell.: art. 53-54 |
| 3 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Nicolas Guillot | Inspecteur municipal | Bur.:450 563-2505 |

| | | |
|--|---|---|
| 5.1 Mode d'identification | | |
| But expliqué : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o. |
| Mode d'identification : | <input checked="" type="checkbox"/> verbale | <input type="checkbox"/> preuve de statut |
| But expliqué à/Identification faite auprès de : Propriétaire, entrepreneur, inspecteur municipal | | |

| | | |
|-----------------------|--|---|
| 6 Plainte | | <input type="checkbox"/> SO |
| Plaignant rencontré : | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non | Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non |

| | | |
|--|--|-----------------------------|
| 7 Photo numérique | | <input type="checkbox"/> SO |
| Nombre de photos prises sur le terrain : 28 | Nombre de photos intégrées au rapport : 25 | |
| Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jasmin Kroese avec un appareil photo de type Canon Powershot A495. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. | | |
| Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\kroja01\7430-15-01-01937-00\2019-08-14 | | |
| Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection. | | |

| 7.1 Modification apportée aux photos numériques | | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
|---|--------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| # | Identifications des photos | Modifications apportées | |
| 1 | IMG_0001 et IMG_0002 | Montage panoramique | |
| 2 | IMG_0005, IMG_0006 et IMG_0007 | Montage panoramique | |
| 3 | IMG_0008 et IMG_0009 | Montage panoramique | |
| 4 | IMG_0017, IMG_0018 et IMG_0019 | Montage panoramique | |

| 8 Grille d'intervention annexée | | | ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|---------------------------------|--|--|---|
|---------------------------------|--|--|---|

| 9 Autre pièce annexée au rapport | | | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
|----------------------------------|---------------|--------|---|------------------------------------|
| # | Type de pièce | Numéro | Titre | |
| 1 | Croquis | 1 | Croquis 1. Éléments constatés au 26 rue Ogilvy Est (lot 3 560 153), Saint-Hippolyte, 2019-08-14 (1 page) | |
| 2 | Document | 2 | Planche contact (1 page) | |
| 3 | Document | 3 | Liste des coordonnées GPS (1 page) | |
| 4 | Document | 4 | Fiche d'information au registre foncier (2 pages) | |
| 5 | Document | 5 | Formulaires d'identification de milieu humide (4 pages) | |
| 6 | Document | 6 | Lettre de l'entrepreneur datant du 4 septembre 2019 (2 pages) art. 23-24 | |

| 10 Équipement utilisé | | | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
|-----------------------|-------------------|------------------|----------------|------------------------------------|
| # | Type d'équipement | Modèle | Commentaire | |
| 1 | GPS | Garmin Dakota 10 | Précision ± 3m | |

| 11 Échantillon | | | ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|----------------|--|--|---|
|----------------|--|--|---|

| 12 Mise en contexte | | | <input type="checkbox"/> SO |
|---------------------|--|--|-----------------------------|
|---------------------|--|--|-----------------------------|

Le 6 août 2019, le Ministère a reçu une plainte concernant des travaux de coupe de végétation dans un milieu humide au 26 rue Ogilvy Est, à Saint-Hippolyte; les travaux sont en cours lors de la réception de la plainte.

Le milieu humide en question a été perturbé par des travaux antérieurs, dont la construction d'un garage sur un remblai ayant émis des sédiments dans le milieu humide. Le rapport d'inspection No 401326989 décrit l'intervention relié à ces travaux. Un avis de non-conformité a été transmis à M. Christian Martineau le 12 février 2016 pour l'émission de sédiments dans un marécage. Le Ministère n'a reçu aucun plan des mesures correctives pour le manquement signifié.

Le but de la présente inspection est de vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des travaux de coupe de végétation en milieu humide et d'effectuer un suivi pour vérifier si des travaux correctifs pour les travaux de remblayage dans un marécage et l'émission de sédiments en marécage ont été effectués.

Les milieux humides sont identifiés à l'aide du guide « Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional » publié en 2015 par le Ministère.

| 13 Description de l'intervention | | |
|----------------------------------|--|--|
|----------------------------------|--|--|

Je me présente au 26 rue Ogilvy; il n'y a personne sur les lieux donc je procède à l'inspection. Je me dirige vers le garage situé sur un remblai d'environ 2 m de haut (lorsque je le compare à ma taille) comparé au milieu environnant vers l'est. Le remblai est stabilisé par de grandes roches et de la végétation pousse dans le bas du talus (photo 1). Je constate des signes que le sol a été raclé à l'aide d'un râteau et je constate des copeaux de bois au sol dans le talus. Je constate qu'il y a eu de la coupe de végétation dans le talus et les troncs restants ressemblent à des troncs d'aulnes rugueux; la régénération autour des troncs coupés est de l'aulne rugueux (photo 2).

En bas du talus, je constate une zone qui a été perturbée puisque je constate des sols à nu et qu'il y a absence de végétation herbacée. La zone perturbée est d'environ 15 m par 20 m (estimé à l'aide des points GPS relevés sur le terrain et géoréférencé dans l'Atlas géomatique). Dans cette zone, je constate plusieurs morceaux de troncs d'arbres (photo 3) et des débris de végétaux (photo 4) au sol dans une accumulation d'eau en surface (il y a présence de grenouilles dans cette accumulation d'eau); je constate également quelques troncs d'arbres coupés qui n'ont pas été déracinés; je constate des racines qui font surface dans la zone perturbée, indiquant que le sol a été décapé. Au nord de la zone perturbée, je constate que de la terre noire a été épandu au sol et celui-ci a été ensemencé (photo 5). Il est possible que la terre noire provienne de la zone perturbée. Dans la zone perturbée, à proximité du garage et de la rue, je constate des copeaux de bois épandus au sol à proximité d'une résurgence d'eau (photo 6 et 7). Je marche sur les copeaux de bois et je constate que l'eau revient à la surface (photo 8); le sol est donc inondé. À la limite est de la zone perturbée, je constate que la topographie remonte verticalement d'environ 30 cm de hauteur (photo 5). Au sud de la zone perturbée, je constate une ouverture dans la bande de végétation qui longe la rue Ogilvy; l'ouverture a environ 1 m de largeur et la végétation des trois strates y a été retirée (photo 9); la strate arborescente dans la bande de végétation est composé principalement d'aulnes rugueux.

Afin de déterminer si les travaux de coupe de végétation et de décapage du sol ont eu lieu dans un milieu humide, je positionne une station d'identification de milieu humide (station S1, annexe 5) dans la zone perturbée par les travaux. À noter que j'ai positionné la station à un endroit où il y avait encore présence de végétation herbacée. J'effectue un sondage de sol : il y a présence d'un horizon organique de 5 cm d'épaisseur suivi d'un horizon minéral de 0 à 20 cm, de texture sableuse et ayant une couleur glyifié; l'horizon minérale est suivi d'un horizon organique de 20 à 35 cm (photo 10). La nappe phréatique se situe à 11 cm de profondeur. La végétation restante est typique des milieux humide, dominée par l'érable rouge, le bouleau jaune, l'onoclée sensible et la sagittaire à larges feuilles. Il s'agit d'un marécage.

J'effectue des sondages de sol l'intérieur de la zone perturbée :

- Sondage 1 : Sondage positionné à l'endroit où des copeaux de bois ont été épandus; il y a absence de l'horizon organique; il y a un horizon minéral de 0 à 25 cm, de texture sableuse non hydromorphe; la nappe phréatique se situe à 9 cm (GPS 244, photo 11);
- Sondage 2 : Sondage positionné à l'extrémité nord de la zone perturbée; il y a absence de l'horizon organique; il y a un horizon minéral de 0 à 35 cm, de texture sableuse non hydromorphe, suivi d'un horizon organominéral (sable mélangé à de la matière organique) de 35 à 50 cm; la nappe phréatique n'a pas été atteinte.

Je me dirige vers le nord du terrain en direction du lac Tracy, où une zone végétalisée n'a pas été perturbée par les travaux récents; je constate des troncs d'aulnes rugueux coupés et déracinés déposés dans cette zone (photo 12). Je positionne une station d'identification de milieu humide dans la zone non touchée par les travaux; la station S2 (annexe 5) est située au nord de la zone perturbée. J'effectue un sondage de sol : il y a présence d'un horizon minéral non hydromorphe de 0 à 30 cm; la nappe phréatique n'a pas été atteinte. La végétation n'est pas typique des milieux humides : je constate une strate arborescente composée principalement d'aulnes rugueux, mais il y a une régénération principalement terrestre (photos 13 et 14). Il ne s'agit pas d'un milieu humide.

J'effectue des sondages de sol à l'extérieur de la zone perturbée :

- Sondage 3 : Sondage positionné dans un secteur non perturbé où il y a présence de Carex sp. et d'impatiens du cap (végétation herbacée différent que dans la station S2), et où la strate arborescente est toujours dominée par l'aulne rugueux (comme à la station S2; photo 15); il y a un horizon minéral de 0 à 30 cm de texture sableuse non hydromorphe; la nappe phréatique n'a pas été atteinte (photo 16);
- Sondage 4 : Sondage positionné à proximité du cabanon où il y a présence de carex sp.; il y a absence des strates arbustive et arborescente; il y a un horizon organique de 3 cm d'épaisseur, suivi d'un horizon minéral de texture sableuse non hydromorphe de 0 à 22 cm, suivi d'un horizon minéral de texture sableuse hydromorphe de 22 à 37 cm (photo 17).

Je ne constate pas de lien hydrologique qui relie le marécage au réseau hydrographique. De plus, le marécage ne se poursuit pas jusqu'au lac Tracy. Il s'agit d'un marécage isolé (marécage fermé) qui relève du Ministère.

Je vérifie les travaux de coupe de végétation qui ont eu lieu le long de la bande de végétation qui longe la rue Ogilvy (photos 18 et 19). Ces travaux ne sont pas situés dans un milieu humide; il n'y a pas de manquement à ce niveau.

Lors de la présente inspection, j'ai pu constater que le remblai qui a émis des sédiments en marécage (où le garage a été construit) était revégétalisé et il n'a pas été possible de vérifier si les sédiments en marécage étaient toujours présent dû aux nouveaux travaux de retrait de la végétation qui ont été entrepris dans le marécage.

Atlas géomatique

Je reporte les points GPS relevés lors de l'inspection dans l'atlas géomatique. Tous les points GPS sont situés sur le lot 3 560 153 (annexe 1).

Registre foncier

Selon les informations au registre foncier, M. Christian Martineau et Mme Sylvie Dion sont propriétaires du lot 3 560 153 depuis 2005-07-11 (annexe 4).

Vérification auprès de la Municipalité

2019-08-16 : L'inspecteur municipal retourne mon appel et me fournit les informations suivantes :

- Il a effectué une inspection au 26 rue Ogilvy Est le 5 août suite à une plainte; il a pu constater qu'il y avait eu des travaux de coupe de végétation sur le terrain; les travaux étaient terminés pour la journée et il n'a pas pu identifier l'entrepreneur responsable des travaux;
- Il est retourné sur place le 12 ou 13 août suite à un signalement que les travaux avaient repris; le propriétaire l'aurait empêché de procéder à l'inspection en refusant qu'il ne pénètre sur son terrain; il n'a pas pu identifier les travaux entrepris depuis sa dernière visite.

Vérification auprès du propriétaire

2019-08-16 : J'appelle le propriétaire afin de m'informer sur les travaux qui ont eu lieu sur son terrain, spécifiquement à l'arrière de son garage. Il me fournit les informations suivantes :

- Il était au courant qu'il y avait présence d'une zone litigieuse située derrière le garage; les échanges entre ses avocats et le Ministère entre 2015 et 2016 ne lui ont pas permis d'obtenir une réponse claire sur le statut de cette zone;
- Il a mentionné ne jamais avoir eu de condamnation ou d'amende et donc, selon lui, la situation concernant l'implantation du garage et l'émission de sédiment n'était pas considérée comme non conforme; il n'a pas pensé à consulter la Ville ou le Ministère avant de faire entreprendre des travaux quelconques dans la zone litigieuse située derrière le garage;
- Il a pu obtenir une copie du rapport de Biofilia en 2018 afin de le consulter;
- Il a mentionné ne jamais avoir reçu une position claire du Ministère sur le statut de cette zone litigieuse (il y avait un changement d'un milieu humide ouvert vers un milieu humide fermé);
- Il a mentionné que le rapport de l'expert qu'il a mandaté, M [art. 53-54](#), n'identifie pas de milieu humide à l'endroit où le garage est implanté; il y aurait présence d'un sol hydromorphe drainé irréversible;

- Les travaux entrepris récemment consistaient à retirer les aulnes rugueux qui poussent et qui envahissent le terrain, le tout afin de permettre aux arbres (incluant ceux qu'il aurait plantés) de pousser davantage; il n'y a pas eu de retrait du sol;
- Il considère que ce ne sont que des travaux d'entretien du terrain et que ces travaux n'ont pas été effectués dans un milieu humide;
- M. 53-54 est l'entrepreneur qui a effectué les travaux;
- Il a mentionné qu'il y a des tuyaux de drainage installés dans le sol sur le terrain depuis 2007; ces travaux auraient été faits avec un permis de la Ville.

2019-08-21 : J'envoie un courriel au propriétaire avec un résumé de notre conversation téléphonique afin de valider les informations qu'il m'a fournies.

2019-08-23 : Le propriétaire me confirme par courriel les informations fournies lors de notre conversation téléphonique du 2019-08-16 en apportant quelques précisions et notes supplémentaires (une copie du courriel est jointe au dossier) :

- Concernant la présence d'un milieu humide, il précise qu'il existe un litige sur la présence ou non d'un milieu humide parce que leur position (celle du propriétaire et de ses avocats) diffère de celle du Ministère sur le plan historique (position légale prise par la Ville et le Ministère depuis 2005, particulièrement après 2007 suite à l'aménagement du terrain) et le plan actuel (« évaluation courante des critères biologiques établis par le Ministère dans le document de référence qu'il a publié en Novembre 2015 »);
- Concernant la non-conformité de l'émission de sédiment en milieu humide, il a reçu depuis 2005 (mais notamment en 2015 et 2016 lors de l'implantation du garage) plusieurs avis légaux de la Ville et du Ministère et ses avocats ont traité ces avis avec l'émetteur; certains avis avaient été retirés par l'émetteur tandis d'autres ont été contestés par les avocats; aucune poursuite n'avait été entamée par quelconque émetteur relativement aux avis contestés;
- Concernant le fait qu'il n'a pas consulté le Ministère ou la Ville avant d'entreprendre des travaux dans la zone litigieuse située derrière le garage, il précise qu'il n'avait pas à communiquer avec la Ville puisque ce n'est pas de sa juridiction, tel que convenu en 2007; il précise qu'il ne croit pas qu'il y ait un milieu humide et que la nature des travaux ne nécessitaient pas une consultation auprès du Ministère; il concède qu'il aurait pu contacter le Ministère au préalable puisque « la question a été litigieuse par le passé »;
- Concernant le rapport de Biofilia, il précise qu'il ne croit pas que la délimitation du milieu humide soit appropriée et que plus de 50% de la superficie du milieu humide a été délimité sur une partie plus élevée du terrain; le Ministère l'aurait avisé en 2005 que cette section du terrain ne pouvait constituer un milieu humide en raison des caractéristiques du terrain, lesquelles n'ont pas changés depuis; le rapport de Biofilia délimite le milieu humide très près du lac, ce qui ramène la question s'il s'agit d'un milieu humide ouvert ou fermé (position tranchée par le Ministère en 2005).

Vérification auprès de l'entrepreneur

2019-08-21 : J'appelle l'entrepreneur afin de m'informer sur les travaux qu'il a effectué au 26 rue Ogilvy Est, à Sainte-Hippolyte. Il me fournit les informations suivantes :

- Les travaux ont débutés le, ou vers le, 23 juillet 2019; les travaux dans la zone litigieuse sont présentement arrêtés, mais ils (son équipe de travailleurs et lui-même) poursuivent les travaux ailleurs sur le terrain pour aménager les platebandes;
- Les travaux dans la zone litigieuse consistaient à retirer les arbres envahissant pour permettre aux arbres, particulièrement les érables, de « respirer », puisque ceux-ci étaient en train de mourir; il mentionne avoir identifié des signes de maladies sur certains arbres; les arbres déracinés ont été déchiquetés et les copeaux épandus sur le terrain;
- Il travaille pour M. Martineau depuis environ 5 ans; il a un contrat annuel pour les travaux de paysagisme de son terrain; dans un contrat à part, il a été mandaté par le propriétaire cette année pour procéder à des travaux afin « d'aérer les arbres »; il a une facture à cet effet et va demander à M. Martineau de m'en fournir une copie;
- Il n'y a pas eu de retrait des sols dans la zone litigieuse, seulement le retrait d'arbres; la terre noire épandue sur d'autres parties du terrain a été apporté d'ailleurs;
- Il mentionne que son équipe de travailleurs s'est fait harceler par des passants, qu'il a appelé la police et qu'il y a un rapport de police pour cet événement;
- Il n'était pas au courant de la situation concernant la zone litigieuse; c'est seulement après les harcèlements qu'il a contacté le propriétaire pour comprendre la situation; il ne m'a pas clairement décrit ce que le propriétaire lui a dit, mais il a su que le propriétaire est allé en cour il y a 14 ou 15 ans et qu'il aurait gagné.

2019-09-16 : L'entrepreneur m'envoie par courriel une lettre datant du 4 septembre 2019 résumant les informations qu'il m'a fournies lors de la conversation du 21 août 2019; l'information contenu dans la lettre correspond avec celle mentionnée ci-haut (annexe 6).

Vérification dans SAGO et auprès de la DRAE

2019-08-21 : Je vérifie dans le système informatisé du Ministère (SAGO) si une autorisation pour des travaux en milieu humide avait été délivrée. Je n'ai trouvé aucune autorisation pour ces travaux. Après une vérification auprès de la DRAE, je reçois une confirmation verbale que le système est à jour et qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'autorisation qui n'a été déposée.


15 Conclusion

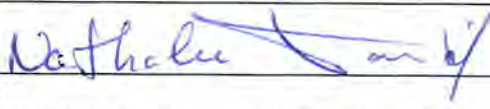
Lors de la présente inspection, j'ai pu constater qu'il y eu travaux de retrait de la végétation (coupe et déracinement) dans un marécage; ces travaux n'ont pas été autorisés par le Ministère. Il s'agit de nouveaux travaux qui ne sont pas liés aux travaux entrepris en 2015 pour la construction du garage et pour lesquels un avis de non-conformité a été transmis pour des travaux de remblayage en marécage et émission de sédiments en marécage. Dû aux nouveau travaux de retrait de végétation, il n'a pas été possible de vérifier si les sédiments avaient été retirés du marécage; le remblai était végétalisé et stabilisé. Ainsi, il y a manquement à l'article 22 al. 1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement pour des travaux de retrait de végétation dans un marécage sans autorisation.

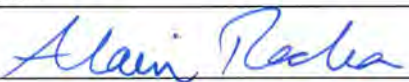
| 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
|---|--|---|
| 1 | <p>Manquement : Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir des travaux de retrait de la végétation (coupe et déracinement) dans un marécage situé au 26 rue Ogilvy Est (lot 3 560 153), à Saint-Hippolyte</p> <p>Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)</p> | <p>Degré de gravité des conséquences : Modéré</p> <p>Gravité objective du manquement de catégorie : B</p> |
| <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)</p> <p>Explication : Les travaux n'affectent pas l'être humain.</p> | | |
| <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Risque d'atteinte significative (modéré)</p> <p>Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie</p> <p>Explication : Une grande majorité de la végétation a été retirée du marécage; quelques érables rouges sont demeurés dans le milieu humide. Il n'y a plus de strate arbustive et très peu de végétation herbacée. Le système racinaire des arbres retirés a également été retiré et les sols sont à nu. Une couche de sol a été retirée par endroits avec le retrait des arbres; l'hydrologie a possiblement été perturbée par le retrait de la végétation et d'une partie des sols, et le piétinement lors des travaux a causé la compaction des sols. L'habitat de la faune a été presque entièrement éliminé; j'ai constaté la présence de grenouilles dans les accumulations d'eau lors de l'inspection. À noter que le marécage a été entièrement perturbé par les travaux.</p> | | |
| <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)</p> <p>Explication : Il s'agit d'un marécage qui a subi plusieurs perturbations incluant l'implantation d'un garage sur un remblai qui a causé de l'émission de sédiment dans le marécage. Il s'agit d'un marécage de petite superficie sans aucun lien hydrologique.</p> | | |

| 16.1 Facteurs aggravants | | <input type="checkbox"/> SO |
|-------------------------------------|---|-----------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : ANC 401327602 (2016-02-12), manquements commis entre le 16 novembre 2015 et le 18 décembre 2015 de catégorie B (art. art. 115.25 (2) (22 al. 2) LQE, travaux de remblayage dans un marécage) et de catégorie A (20 al. 2 LQE, émission de sédiments dans un marécage)</p> | |
| <input type="checkbox"/> | <p>Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :</p> | |
| <input type="checkbox"/> | Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour. | |
| <input type="checkbox"/> | Autre facteur aggravant à considérer : | |

| 16.2 Facteurs atténuants | | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|--------------------------|--|--|
| | | |

| 17 Recommandations | |
|--|--------------------------------|
| Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Modéré avec facteurs aggravants | |
| Ainsi, je recommande | |
| <ul style="list-style-type: none"> • D'envoyer un avis de non-conformité à M. Christian Martineau pour le manquement à l'article 22 al. 1 (4); • En vertu de la Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale, il est recommandé de transférer le dossier au Service des Enquêtes; • De planifier un suivi de manquement avec inspection afin de s'assurer du retour à la conformité. | |
| Rédigé par : Jasmin Kroese | Fonction : Inspectrice |
| Signature :  | Date de signature : 2019-09-17 |

| 18 Vérification du rapport d'intervention | | <input type="checkbox"/> SO |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| Approuvé par : Nathalie Tardif | Fonction : Chef d'équipe | |
| Signature :  | Date : 2019-09-17 | |
| <p>Commentaires :</p> <p>Je suis en accord avec les recommandations formulées :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transmettre un avis de non-conformité</p> <p><input type="checkbox"/> Transférer le dossier au Service des Enquêtes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier à la directrice régionale</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité</p> <p>Après discussion avec la direction et selon les circonstances particulières du dossier, et malgré la présence du ou des facteur(s) aggravant(s), il a été convenu de recommander une sanction administrative pécuniaire (SAP) pour le manquement à l'article 22 al. 1 (4) de la LQE (article 115.25 al. 1 (2) – 1000\$ pour une personne physique), afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives et dissuader la répétition du manquement</p> | | |

| 19 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO | |
|---|------------------------------|
| Approuvé par : Alain Rochon | Fonction : Directeur adjoint |
| Signature :  | Date : 19-9-23 |
| Commentaires : Selon les circonstances particulières du dossier, et malgré la présence du ou des facteur(s) aggravant(s), préparer la synthèse des éléments soumis pour évaluer la possibilité d'imposer une SAP, assurer le suivi du dossier et transférer le dossier au Service des Enquêtes si le manquement n'est pas corrigé lors de l'inspection ou de la vérification de suivi | |



IMG_0001-0002 Panorama.jpg

Photo 1. Vue du remblai sur lequel est construit le garage (GPS 244, orientation ouest)



IMG_0004.JPG

Photo 2. Végétation coupée en bordure du remblai où le garage est construit (GPS 244, orientation sud)



IMG_0013.JPG

Photo 3. Morceaux de branches et de troncs coupés laissés au sol dans la zone des travaux; il y a peu de végétation herbacée restante (GPS 249, orientation est)



IMG_0028.JPG

Photo 4. Débris de végétation laissés au sol dans une accumulation d'eau (GPS 249, orientation ouest)



IMG_0017-0019 Panorama.jpg

Photo 5. Vue générale de la zone des travaux; encadré en jaune = zone des travaux en marécage (GPS 250, orientation ouest)



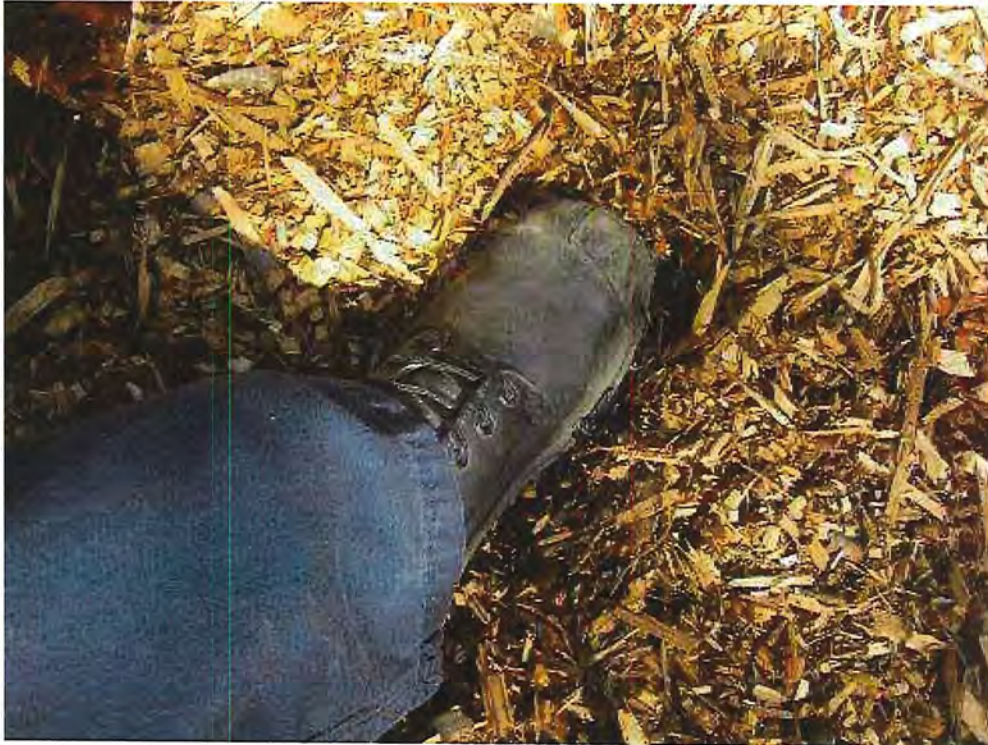
IMG_0005-0007 Panorama.jpg

Photo 6. Vue générale de la zone des travaux en marécage délimité par l'encadré jaune (GPS 245, orientation est)



IMG_0008-0009 Panorama.jpg

Photo 7. Résurgence d'eau dans la zone des travaux en marécage; des copeaux de bois sont épanchés (GPS 246, orientation ouest)



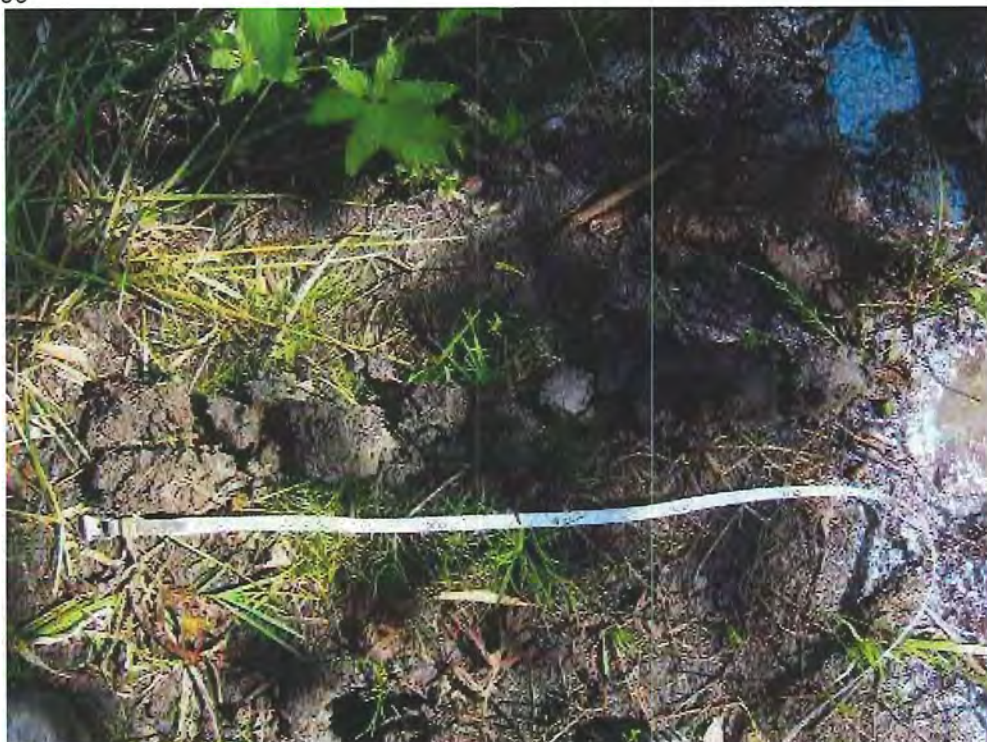
IMG_0010.JPG

Photo 8. L'eau refait surface en piétinant sur les copeaux de bois; le sol est inondé (GPS 247, orientation N/A)



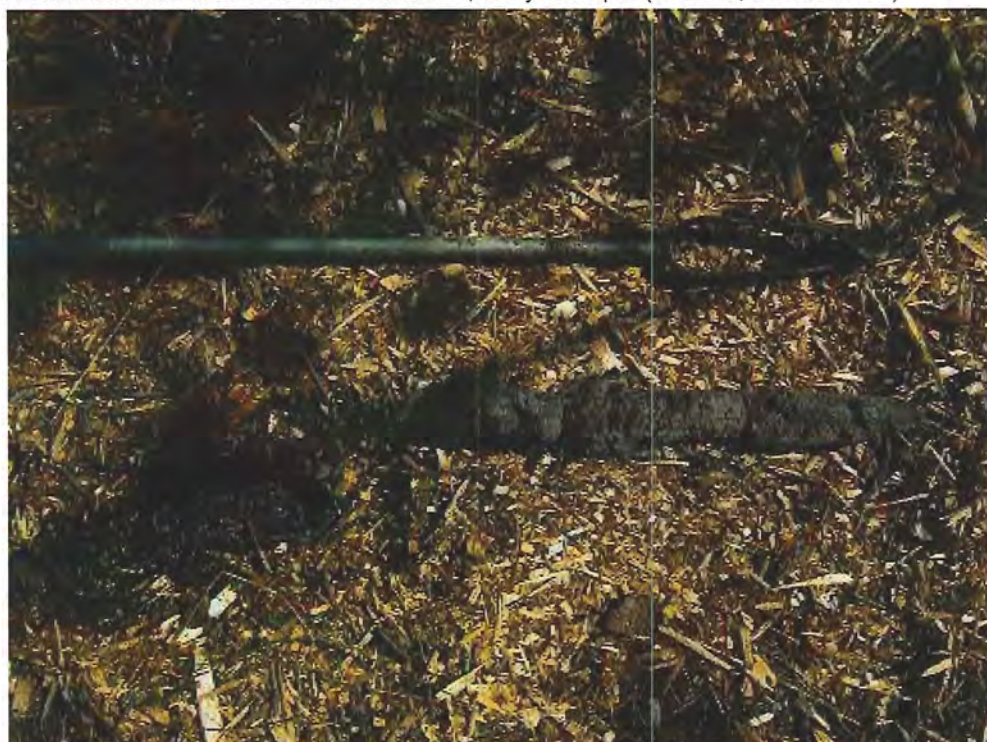
IMG_0011.JPG

Photo 9. Ouverture dans la végétation qui longe la rue pour accéder au terrain (GPS 248, orientation nord)



IMG_0014.JPG

Photo 10. Sondage de sol à la station d'identification de milieu humide S1; sol hydromorphe (GPS 249, orientation N/A)



IMG_0015.JPG

Photo 11. Sondage de sol dans la zone des travaux; sol non hydromorphe (GPS 244, orientation N/A)



IMG_0020.JPG

Photo 12. Troncs d'aulnes rugueux coupés et déracinés déposés dans le secteur végétalisé, non atteint par les travaux récents (GPS 251, orientation nord)



IMG_0021.JPG

Photo 13. Végétation à la station d'identification de milieu humide S2 (GPS 252, orientation nord)



IMG_0022.JPG

Photo 14. Végétation à la station d'identification de milieu humide S2 (GPS 252, orientation sud)



IMG_0024.JPG

Photo 15. Végétation dans la zone non perturbée par les travaux récents; petite zone dominée par l'aulne rugueux, le carex sp. et l'impatience du cap (GPS 253, orientation est)



IMG_0023.JPG

Photo 16. Sondage de sol dans la zone non perturbée par les travaux récents; sol non hydromorphe (GPS 253, orientation N/A)



IMG_0025.JPG

Photo 17. Sondage de sol dans la zone non perturbée par les travaux récents; sol hydromorphe 22-37cm (GPS 254, orientation N/A)



IMG_0026.JPG

Photo 18. Travaux de coupe de végétation à l'extérieur de marécage (GPS 255, orientation est)

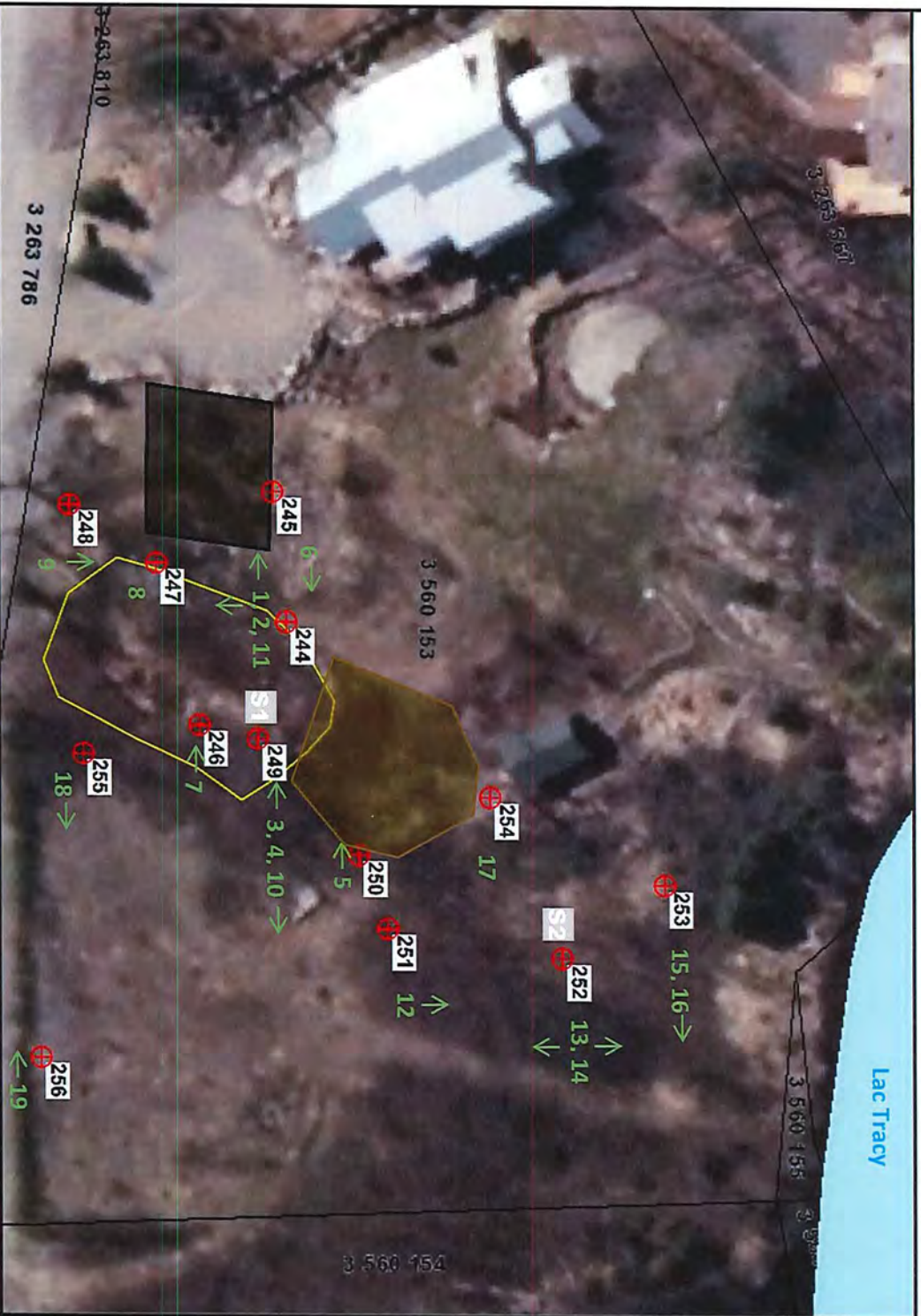


IMG_0027.JPG

Photo 19. Travaux de coupe de végétation à l'extérieur du marécage (GPS 256, orientation ouest)

Croquis 1. Éléments constatés au 26 rue Ogilvy Est (lot 3 560 153), Saint-Hippolyte, 2019-08-14

7430-15-01-01937-00



Carte de fond : orthophotos de 2014

Échelle : 1 / 445

Sources des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
 © Gouvernement du Québec, 2019

Environnement
 et Lutte contre
 les changements
 climatiques



▲ Points GPS.shp

S1, S2 Stations d'identification de milieux humides

— Limite actuelle du marécage (approximatif)

■ Zone où de la terre noire est épanchée et ensemencée (approximatif)

■ Remblai et garage (approximatif)

1 ↘ Photos et angle de prise de vue

Préparé par:

Jasmin Kroese

Bureau de Ste-Thérèse (C)

2019-08-22



IMG_0001.JPG



IMG_0002.JPG



IMG_0004.JPG



IMG_0005.JPG



IMG_0006.JPG



IMG_0007.JPG



IMG_0008.JPG



IMG_0009.JPG



IMG_0010.JPG



IMG_0011.JPG



IMG_0012.JPG



IMG_0013.JPG



IMG_0014.JPG



IMG_0015.JPG



IMG_0016.JPG



IMG_0017.JPG



IMG_0018.JPG



IMG_0019.JPG



IMG_0020.JPG



IMG_0021.JPG



IMG_0022.JPG



IMG_0023.JPG



IMG_0024.JPG



IMG_0025.JPG



IMG_0026.JPG



IMG_0027.JPG



IMG_0028.JPG

| type | ident | Latitude | Longitude | y_proj | x_proj | time |
|----------|-------|-------------|--------------|-------------|--------------|---------------------|
| WAYPOINT | 244 | 45,92470500 | -74,06854400 | 45,92470500 | -74,06854400 | 2019/08/14 13:57:42 |
| WAYPOINT | 245 | 45,92469600 | -74,06865400 | 45,92469600 | -74,06865400 | 2019/08/14 14:04:46 |
| WAYPOINT | 246 | 45,92465500 | -74,06844000 | 45,92465500 | -74,06844000 | 2019/08/14 14:07:51 |
| WAYPOINT | 247 | 45,92462400 | -74,06858600 | 45,92462400 | -74,06858600 | 2019/08/14 14:10:16 |
| WAYPOINT | 248 | 45,92456600 | -74,06862800 | 45,92456600 | -74,06862800 | 2019/08/14 14:12:21 |
| WAYPOINT | 249 | 45,92469200 | -74,06843800 | 45,92469200 | -74,06843800 | 2019/08/14 14:14:40 |
| WAYPOINT | 250 | 45,92476200 | -74,06833900 | 45,92476200 | -74,06833900 | 2019/08/14 15:02:04 |
| WAYPOINT | 251 | 45,92478200 | -74,06827900 | 45,92478200 | -74,06827900 | 2019/08/14 15:12:58 |
| WAYPOINT | 252 | 45,92489800 | -74,06826700 | 45,92489800 | -74,06826700 | 2019/08/14 15:24:51 |
| WAYPOINT | 253 | 45,92495700 | -74,06833700 | 45,92495700 | -74,06833700 | 2019/08/14 16:03:02 |
| WAYPOINT | 254 | 45,92484200 | -74,06839500 | 45,92484200 | -74,06839500 | 2019/08/14 16:13:10 |
| WAYPOINT | 255 | 45,92458900 | -74,06841400 | 45,92458900 | -74,06841400 | 2019/08/14 16:26:54 |
| WAYPOINT | 256 | 45,92457400 | -74,06813700 | 45,92457400 | -74,06813700 | 2019/08/14 16:29:04 |

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

| | |
|---|---|
| Circonscription foncière : Terrebonne | Dates de mise à jour du Registre |
| Cadastré : Cadastre du Québec | Droits : 2019-08-20 16:00 |
| Lot : 3 560 153 | Radiations : 2019-07-30 16:00 |
| Date d'établissement : 2005-07-04 09:00 | Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre |
| Plan : <u>Liste des plans</u> | |
| Concordance : <u>Lot(s) 3 263 568 et partie du (des) lot(s) 3 263 565.</u> | |

| Date de présentation d'inscription | Numéro | Nature de l'acte | Qualité | Nom des parties | Remarques | Avis d'adresse | Radiations |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------|--|-------------------------|----------------|------------|
| 2005-07-11 | <u>12 507 728</u> | Vente | Vendeur Acquéreur | T.A.F. IMMOBILIER INC. MARTINEAU, Christian DION, Sylvie | 91 000,00 \$ payé | | |
| 2005-07-11 | <u>12 507 728</u> | Servitude | Cédant Cessionnaire | T.A.F. IMMOBILIER INC. MARTINEAU, Christian DION, Sylvie | | | |
| 2005-12-27 | <u>12 963 913</u> | Correction | Vendeur Acheteur | T.A.F. IMMOBILIER INC. MARTINEAU, Christian DION, Sylvie | Réf. : 12 507 728 | | |
| 2011-06-29 | <u>18 269 737</u> | Déclaration de transmission | Défunt Légataire | DION, Sylvie MARTINEAU, Christian Jacques | droits indivis | | |
| 2018-06-20 | <u>23 935 449</u> | Correction servitude | 1re part 2e part | T.A.F. IMMOBILIER INC. Martineau, Christian | Réf. : 604 220, 642 997 | | |

Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Section 1 – IDENTIFICATION

| | |
|-------------------------------|---|
| Numéro de station : <u>S2</u> | Date: <u>2014-08-14</u> |
| Point GPS: <u>252</u> | Nom évaluateur(s): <u>Jasmin Kraese</u> |
| Photos : | Numéro échantillon: |

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

| | |
|----|--|
| 2A | Contexte : Estuarien Marin Riverain Palustre <u>Lacustre</u> |
| | Situation : <u>Terrain plat</u> - Haut de pente - Bas de pente - Mi pente - Replat - Dépression ouverte – Dépression fermée |
| 2B | Forme de terrain Concave Convexe <u>Régulier</u> Irrégulier |
| | Présence de dépressions : oui <u>non</u> % de dépressions / % monticules : |
| | La végétation est-elle perturbée ? <u>oui</u> non |
| | Les sols sont-ils perturbés ? oui <u>non</u> |
| | L'hydrologie est-elle perturbée ? oui <u>non</u> |
| 2B | Est-ce un milieu anthropique ? oui non |
| | Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ? oui non |
| | Type de perturbation : <u>coupe de végétation ; présence d'un petit sentier avec vég. herbacée seulement</u> Pressions : indiquer le type de pression et la distance |
| 2B | Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : % de la placette |

Section 3 – HYDROLOGIE

| | |
|----|---|
| 3A | Eau libre de surface oui <u>non</u> |
| | Lien hydrologique : Lac - cours d'eau permanent - cours d'eau intermittent - fossé |
| 3A | Type de lien hydrologique de surface : |
| | 1 : Source d'un cours d'eau 3 : Connexion de la charge et de la décharge 5 : Traversé par un cours d'eau 2 : Récepteur d'un cours d'eau 4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau 6 : Aucun cours d'eau |
| 3B | Indicateurs primaires |
| | Indicateurs secondaires |
| 3B | <input type="checkbox"/> Inondé <input type="checkbox"/> Saturé d'eau dans les 30 premiers cm <input type="checkbox"/> Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...) <input type="checkbox"/> Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments <input type="checkbox"/> Odeur de soufre (œuf pourri) <input type="checkbox"/> Litière noirâtre <input type="checkbox"/> Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) <input type="checkbox"/> Écorce érodée |
| | <input type="checkbox"/> Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol <input type="checkbox"/> Lignes de mousses sur les troncs <input type="checkbox"/> Souches hypertrophiées <input type="checkbox"/> Lenticelles hypertrophiées <input type="checkbox"/> Système racinaire peu profond <input type="checkbox"/> Racines adventives |

Section 4 - SOL

| | | | | | | | | |
|----|--|--|----------------|------------------|---------------------|-----------------------|-----------|-----------|
| 4A | Horizon organique : cm – fibrique – mésique – humique | Profondeur de la nappe : cm | | | | | | |
| | Profondeur du roc (si observée) : cm | <u>Non atteinte</u> | | | | | | |
| 4A | Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : cm | Classe de drainage : | | | | | | |
| | Sol réductique (complètement gleyifié) : cm | Présence de drainage interne oblique: oui non | | | | | | |
| 4B | Cas complexes : sols rouges – texture sableuse – Ortstein – Fragipan | | | | | | | |
| | Description du profil de sol (facultatif) | | | | | | | |
| 4B | Profondeur (cm) | Horizon | Texture | Couleur matrice | Couleur mouchetures | Abondance mouchetures | Dimension | Contraste |
| | <u>0-30</u> | <u>minéral</u> | <u>loameux</u> | <u>7.5YR 3/3</u> | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Section 5 - VÉGÉTATION

| ESPÈCES par strate | H (m) | % absolu | % relatif | Espèce dominante (O/N) | Statut |
|--|-------|----------|-----------|------------------------|--------|
| Arborescente | | | | | |
| Aulne nageux | | 100 | 97 | O | FACH |
| Sapin baumier | | 2 | 2 | N | |
| Cèdre de pennsylvanie | | 1 | 1 | N | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| total | | 103 | 100 | | |
| Arbustive/ Régénération | | | | | |
| Aulne nageux | | 45 | 28 | O | FACH |
| Érable à sucre | | 15 | 9 | N | |
| Sapin baumier | | 3 | 2 | N | |
| Framboise sauvage | | 50 | 31 | O | NI |
| Érable rouge | | 30 | 19 | N | |
| Érable de pennsylvanie | | 3 | 2 | N | |
| Spirée à large feuille | | 10 | 6 | N | |
| Thuja occidentalis | | 1 | 1 | N | |
| total | | 3/100 | 2/100 | N | |
| Non ligneuse - rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5m | | | | | |
| Solidago sp. | | 20 | 43 | O | NI |
| plante feuille opposé 52-2 | | 3 | 7 | N | |
| Carex sp. | | 3 | 7 | N | |
| Dryopteris intermédiaire | | 10 | 21 | O | NI |
| Tacoma 52-3 | | 5 | 11 | N | |
| Ribes sp. | | 5 | 11 | N | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| total | | 46 | | | |

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

2 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

3 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ? oui non

Test d'indicateurs hydrologiques positif? oui non

Présence de sols hydromorphes? oui non

Cette station est-elle un MH ? oui non

Type :
 Étang Marais Marécage Tourbière
 Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert

Notes et croquis

| ESPECES par strate | (m) | absolu | relatif | dominante (O/N) | |
|--|-----|--------|---------|-----------------|------|
| Arborescente | | | | | |
| Erable rouge | | 30 | 49 | 0 | FACH |
| Bouleau jaune | | 20 | 33 | 0 | NI |
| Sauze sp. | | 3 | 5 | N | |
| Aulne nain | | 5 | 8 | N | |
| Frêne noir | | 3 | 5 | N | |
| total | | 61 | 100 | | |
| Arbustive/ Régénération Strate NON considérée | | | | | |
| Sapin baumier | | 3 | | | |
| Vincetrigine | | 2 | | | |
| total | | 5 | | | |
| Non ligneuse - rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5m | | | | | |
| Onocle sensible | | 15 | 22 | 0 | FACH |
| Sagittaria latifolia | | 25 | 36 | 0 | OBL |
| Carex inconnu | | 2 | 3 | N | |
| Pele inconnu 1 (long) | | 5 | 7 | N | |
| Pele inconnu 2 (court) | | 10 | 14 | N | |
| Carex sp | | 10 | 14 | N | |
| Inconnu 1 | | 1 | 2 | N | |
| Inconnu 2 | | 1 | 2 | N | |
| total | | 69 | 100 | | |

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

3 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

1 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI NON

Description des strates

Strate arborescente :
Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

voir photo iPhone

SYNTHÈSE

- * Végétation typique des milieux humides ? OUI non
- Test d'indicateurs hydrologiques positif ? OUI non
- Présence de sols hydromorphes ? OUI non
- Cette station est-elle un MH ? OUI non

Type :

Étang Marais Marécage Tourbière

Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert

Notes et croquis

* La végétation a été très perturbée (beaucoup de coupe et de retrait de la végétation herbacée); la couche supérieure du sol a également été perturbée